régions plus hautes de l'art musical, il ne réussit pas. Nous ne parlons pas de l'ouverture, qui n'a aucun rapport d'expression avec la pièce, parce que ces sortes de morceaux sont quelquefois empruntés à d'autres ouvrages; mais nous citerons la fin du premier acte et le duo entre Maurice et Laurence au deuxième acte. En revanche, le trio de femmes : *Dans l'ombre et le silence*, est fort joli; le trio bouffe qui le suit et le duo entre don Pacifico et Laurence : *O fleur d'amour*, sont traités avec esprit et produisent le plus charmant effet. L'air de la Folie est le morceau capital du deuxième acte et de tout l'ouvrage au point de vue du chant. Le troisième acte, qui débute par une gracieuse valse chantée, est le plus chargé de musique; le quintette de la bonne aventure et un quatuor accompagné par les chœurs doivent être rangés au nombre des meilleures inspirations de M. Federico Ricci. L'interprétation d'*Une folie à Rome* a été si heureuse, que cet opéra a eu un succès de vogue. Mlle Marimon a brillamment chanté le rôle à vocalises de Laurence; les autres rôles ont été chantés par Soto, Arsandaux, Léopold Ketten, Mlle Persini et Mme Decroix.

Folies-Bergère, salle de spectacle située en plein faubourg Montmartre, rue Richer, à quelques pas du boulevard et à égale distance du quartier Bréda. C'est le vaste exutoire où les viveurs de toutes les nations se coudoient avec les dames du pays de Cythère. C'est là que des bergers galants font des folies pour des bergères beaucoup moins vertueuses que celles de M. de Florian.

Les Folies-Bergère! c'est le paradis infernal dont les vertueuses provinciales ne parlent qu'avec terreur! L'enfer du Dante est moins épouvantable. Lorsqu'un honnête bourgeois de Carpentras ou de Brive est appelé à Paris pour affaires, sa femme l'accompagne à la gare et lui dit à l'oreille : « Surtout, mon ami, ne va pas aux Folies-Bergère. Il paraît qu'il y a des créatures interlopes qui se chargent de ruiner des millionnaires en six semaines. »

Il y a cinq ou six ans, M. Léon Sari, qui venait de fonder sur le boulevard une agence de théâtre, rêva une entreprise plus lucrative. Il loua la petite salle des Folies-Bergère, dont il voulut faire le théâtre le plus mondain, mieux encore, le plus demi-mondain de la moderne Babylone. Il fit restaurer la salle de fond en comble et la transforma en une véritable bonbonnière. A l'instar de l'Alhambra de Londres, il établit autour des galeries de vastes promenoirs pour les flâneurs et les fumeurs. Mais ce n'était pas tout que de métamorphoser la salle; il fallait y attirer le public. M. Sari est un homme d'imagination :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde!

se dit-il; et il fit défiler sur la scène de la rue Richer les excentricités artistiques les plus inconnues des Parisiens.

C'est ainsi qu'on a vu aux Folies-Bergères l'homme-canon, qui recevait à dix pas un boulet de canon en plein abdomen. Durant plus d'un mois, cet artiste fit flores; malheureusement, le public finit par découvrir la ficelle. Le canon contenait tout simplement un ressort à boudin qui envoyait doucement le boulet dans la direction de l'homme-canon.

A l'homme-canon succéda miss Marilla, la femme-canon; puis M. Sari engagea un célère dompteur noir, Delmonico, qui arriva un jour à Paris avec six lions des plus farouches. Cette fois, la curiosité publique se transforma en un véritable délire. Pendant plus de trois mois, le belluaire fut la coqueluche des dames et le lion du jour. De tous côtés, on accourait pour le voir. Mais cet engouement finit par faire place à l'indifférence. La curiosité publique se lassa. C'est alors que Delmonico eut l'idée ingénieuse de se faire dévorer par ses pensionnaires. Un beau soir, un félin entama le bras du dompteur. Cet accident... prévu amena un regain de curiosité. Quelque temps après, M. Sari faisait venir du fin fond de l'Afrique des almées véritables, authentiques et dûment estampillées. Malheureusement ces almées, auxquelles les poëtes accordent généreusement les grâces de Vénus, étaient loin d'avoir les attraits de la déesse Cypris, et elles durent piteusement se retirer devant l'accueil glacial du public. Il faudrait un volume pour énumérer toutes les excentricités qui ont défilé sur la scène des Folies-Bergère depuis Léona Dare, qui soulevait avec ses dents plusieurs quintaux, jusqu'à la femme-poisson, qui restait plus d'un quart d'heure dans un aquarium; depuis les acrobates japonais jusqu'aux frères Haulon, dont les dislocations firent merveille.

L'orchestre des Folies-Bergère peut d'ailleurs rivaliser avec les meilleurs orchestres de nos théâtres, car il est dirigé par un véritable artiste, Olivier Métra, l'auteur de la *Valse des roses* et du *Tour du monde*.

Les recettes qu'encaisse M. Léon Sari peuvent également rivaliser avec celles de nos principales scènes; chaque soir la salle est comble, chaque soir on se bouscule dans ce vaste capharnaüm du vice élégant et de la galanterie tarifée. Si l'on va aux Folies-Bergère un peu pour le spectacle, on y va beaucoup pour les spectatrices. A dix heures, les promenoirs regorgent de gommeux et de gommeuses. Tout cela se bouscule, se courtise, s'apostrophe au milieu d'une atmosphère chauffée à blanc et imprégnée des plus aphrodisiaques senteurs.

En bas, les fauteuils d'orchestre sont occupés par des familles honnêtes qui sont venues voir le spectacle. Dans les loges, des cocottes; autour des loges, des cocottes; dans le café, des cocottes. Aussi peut-on définir les Folies-Bergère : « un élégant poulailler. »

Le compagnon des bons et des mauvais jours de M. Sari fut pendant de longues années le père Casanova, qui, tous les soirs, se tenait dignement à la porte du contrôle. Le père Casanova était connu de tout Paris; jadis, il trônait au bureau de location des Délassements-Comiques, dont il était le caissier. Hélas! la caisse des Délassements sonnait souvent bien creux, au grand désespoir des artistes qui venaient chercher leurs appointements mensuels. Le père Casanova avait le talent de les contenter en leur faisant accepter beaucoup de compliments et très-peu d'argent.

Depuis qu'il était caissier des Folies-Bergère et que le Pactole passait dans sa caisse, le père Casanova disait ingénument :

« C'est bien malin de payer les artistes quand on a de l'argent. Jadis, je n'en avais pas, et je les payais tout de même! »

Le brave père Casanova est mort l'an dernier. Plus nous allons, plus la race des originaux se perd.

* **Folies-Dramatiques** (THÉÂTRE DES). — Relâche! tel fut le mot d'ordre que l'état de siége donna à tous les théâtres. Celui des Folies-Dramatiques fit comme les autres. Il ferma ses portes, ce qui ne l'empêcha pas d'être très-sérieusement menacé pendant l'investissement de Paris; il reçut pour sa part quatorze obus; mais les sapeurs-pompiers veillaient, heureusement. L'ombre du petit père Mourier dut tressaillir d'aise. Depuis la guerre, le théâtre des Folies-Dramatiques possède le même directeur, M. Cantin. La salle de la rue de Bondy a eu des fortunes bien diverses. Après une série d'insuccès notoires, les Folies-Dramatiques donnèrent *Héloïse et Abailard*, une pièce qui eut une très-grande vogue, et dont la cent quatrième représentation fut attristée par la mort d'un des meilleurs artistes de cette scène, l'acteur Luce. *Héloïse et Abailard* ne firent que précéder une pièce dont le succès est peut-être sans précédent dans les annales dramatiques. Nous voulons parler de la *Fille de Mme Angot*, cette opérette qui restera au répertoire, et qui avait d'abord été jouée aux *Fantaisies-Parisiennes* de Bruxelles. L'immense réussite en fut immédiatement proclamée par toute la presse, et, quelques mois plus tard, les airs de la *Fille de Mme Angot* faisaient le tour du monde.

A la *Fille de Mme Angot* succédèrent d'autres œuvres bien moins productives et qui n'eurent qu'un petit nombre de représentations. *Jeanne, Jeannette et Jeanneton* furent le premier succès des Folies-Dramatiques, depuis l'opérette de Lecocq. Cette pièce, dont la musique est due à un jeune compositeur, M. Lacôme, eut plus de cent représentations. Nommons également les *Cloches de Corneville*, qui tintèrent longtemps aux Folies-Dramatiques.

Parmi les principaux artistes des Folies-Dramatiques, nous citerons : Milher, Luco, Vavasseur, Mmes Coralie Geffroy et Girard.

FOLIE (François), savant belge, né à Venloo en 1833. Il s'adonna à l'étude des sciences et devint professeur de l'Ecole des mines de Liége. M. Folie s'est fait connaître par de remarquables travaux, qui lui ont valu d'être nommé membre de l'Académie des sciences de Belgique et administrateur inspecteur de l'université de Liége. Nous citerons de lui : *Nouvelle théorie du mouvement d'un corps solide* (1865-1867, 3 parties in-8°); *Fondements d'une géométrie supérieure cartésienne* (1872, in-4°, avec figures); *Sur le calcul de la densité moyenne de la terre d'après les observations d'Aires* (1872, in-8°); le *Commencement de la fin du monde d'après la théorie mécanique de la chaleur* (1873, in-8°), etc. Mentionnons également de bonnes traductions françaises de la *Théorie mécanique de la chaleur* et de l'*Introduction à la physique mathématique* de Clausius et une édition du *Précis du cours de mathématique appliquée* de J.-B. Brasseur.

FOLIICOLE adj. (fo-li-i-ko-le — du lat. *folium*, feuille; *colere*, habiter). Entom. Qui vit sur les feuilles.

FOLIIFORME adj. (fo-li-i-for-me — du lat. *folium*, feuille, et de *forme*). Qui a la forme d'une feuille.

FOLIOTOCOLE s. m. (fo-li-o-to-ko-le). Ornith. Oiseau d'Afrique, qui se tient à la cime des arbres les plus élevés et qui est gros comme une alouette.

FOLLETAGE s. m. (fo-le-ta-je — rad. *folleté*). Vitic. Maladie des vignes folletées.

FOLLETÉ, ÉE adj. (fo-le-té). Vitic. Se dit d'une vigne dont les sarments sont frappés d'un mal subit, causé, dit-on, par des tourbillons de vent chaud.

FOLLEVILLE (Louis-André DANIEL DE), jurisconsulte français. V. DANIEL DE FOLLEVILLE, dans ce *Supplément*.

* **FOLLIET** (André-Eugène), avocat et homme politique français. — A l'Assemblée nationale, où il remplaça M. Jules Philippe, démissionnaire, il alla siéger à gauche et prit en diverses circonstances la parole, notamment au sujet de la loi sur les maires et du budget. Il vota contre le pouvoir constituant, la pétition des évêques, la dissolution des gardes nationales, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, la dissolution, le maintien des traités de commerce, la proposition Feray, la réduction des gros traitements, etc.; proposa d'établir un impôt sur les valeurs mobilières, de distraire les dettes dans le payement des droits de succession et combattit le projet de loi ayant pour objet de s'opposer à de prétendues menées séparatistes dans les anciennes provinces italiennes annexées à la France. En 1873, il vota contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873, puis il fit une opposition constante au gouvernement de combat. Après s'être prononcé contre le septennat, la loi sur les maires et avoir contribué à la chute du cabinet de Broglie, M. Folliet appuya les propositions Périer et Maleville, vota pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, le scrutin d'arrondissement, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Thonon (Haute-Savoie). Dans sa profession de foi, il déclara que la République, qu'il avait votée, est un gouvernement à la fois conservateur et libéral, c'est-à-dire favorisant le progrès et la liberté, mais faisant respecter les grands principes qui sont la base de la société, et qu'elle assurera la paix et la tranquillité parce qu'elle est le gouvernement du pays par le pays. Au scrutin du 20 février 1876, grâce à l'appui de l'administration et à la pression du clergé, son adversaire, M. de Boigne, candidat monarchiste, fut élu député par 6,929 voix contre 6,609 obtenues par M. Folliet. La Chambre des députés ayant annulé cette élection comme entachée de pression, M. Folliet obtint, le 21 mai suivant, 7,939 voix et battit son compétiteur avec un millier de voix de majorité. A la Chambre, le député de Thonon a continué à siéger à gauche. Il a voté avec la majorité républicaine, notamment pour l'abolition du jury mixte dans la collation des grades, l'augmentation du budget de l'instruction publique, contre les menées cléricales (4 mai 1877), etc. Le 18 mai, il a fait partie des 363 qui ont signé le manifeste des gauches contre la politique de combat que le maréchal de Mac-Mahon venait de recommencer contre les républicains, et, le 19 juin suivant, il a voté l'ordre de jour de blâme contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, M. Folliet a été réélu député à Thonon par 8,352 voix contre 6,218 données au baron d'Yvoire, monarchiste clérical, candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon. A la nouvelle Chambre, où il a repris sa place dans la majorité républicaine, il a voté pour la commission d'enquête chargée de constater les abus de pouvoir commis par l'administration pendant la période électorale (15 novembre), l'ordre du jour contre le cabinet de Rochebouët (25 novembre), etc.

FOLLIN (François-Eugène), chirurgien français, né à Harfleur (Seine-Inférieure) en 1823, mort à Paris en 1867. Il vint étudier la médecine dans cette ville, où il fut interne des hôpitaux et où il passa son doctorat. Follin joignait à une remarquable intelligence une extrême ardeur pour le travail. Devenu chirurgien des hôpitaux, il se fit recevoir professeur agrégé à la Faculté, et il s'adonna simultanément à la pratique de son art, à l'enseignement et à la composition d'ouvrages justement estimés. L'Académie le reçut au nombre de ses membres. Tout semblait lui sourire, lorsqu'il fut enlevé par une mort prématurée. On doit au docteur Follin : *Des rétrécissements de l'œsophage* (1853, in-8°); *De la cryptorchidie chez l'homme et les principaux animaux domestiques*, en collaboration avec Goubaux; *Leçons sur l'application de l'ophthalmoscope au diagnostic des maladies de l'œil* (1859, in-8°); *Examen de nouveaux procédés opératoires pour le traitement des fistules vésico-vaginales* (1860, in-8°); *Leçons sur l'exploration de l'œil, et en particulier sur les applications de l'ophthalmoscope aux maladies des yeux* (1863, in-8°); *Traité élémentaire de pathologie externe* (1861-1863, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage a été continué après la mort de Follin par le docteur Scipion Duplay, qui y a ajouté trois nouveaux volumes.

* **FOND** s. m. — Sport. Qualité d'un cheval qui le rend propre à continuer longtemps un exercice de nature à fatiguer promptement des chevaux moins solides.

* **FONDANT, ANTE** adj. — *Tableau fondant*, Tableau de diorama qui s'efface sous l'œil du spectateur.

— s. m. **Encycl.** Chim. On désigne sous les noms de *fondants* ou *flux* des réactifs qui sont employés dans la métallurgie, particulièrement dans les essais métalliques, et qui ont pour fonction de constituer avec les matières étrangères des combinaisons fusibles. Ces réactifs peuvent agir soit comme oxydants, soit comme réducteurs.

Nous ne pouvons pas rappeler ici les nombreux usages des *fondants*, ce qui nous entraînerait trop loin et nous exposerait à répéter ce qui a été dit ailleurs dans nos articles sur les divers métaux. Toutefois, nous allons énumérer les principaux *fondants* et donner quelques indications sommaires sur la façon de les employer.

En tête, et comme le plus précieux et le plus fréquemment employé de tous, figure le borax. Ce borate neutre de soude doit d'être employé en de si nombreuses circonstances à la propriété qu'il possède de donner avec la silice, comme avec les bases, des composés très-fusibles; toutefois, sa volatilité, qui est assez grande, présente un obstacle à la précision des opérations où il est employé, car le poids du culot métallique et des scories laissées dans le creuset ne représente pas intégralement le poids de toutes les matières employées. On remédie à cet inconvénient en modérant avec soin la température et en tenant compte de la partie qui a pu être volatilisée et qui, en somme, est très-faible, si l'opération est bien conduite. Le borax qu'on emploie doit être anhydre; aussi n'en fait-on usage que lorsqu'il a été récemment fondu. Le borax hydraté présente le grave inconvénient de se boursoufler et de masquer la réaction, surtout dans les essais au chalumeau.

Pour les essais du fer, qui se font à une très-haute température, on emploie la silice, qui, elle aussi, constitue un *fondant* précieux. Elle détermine la fusion des gangues basiques. Cependant on lui préfère en certains cas l'argile, qui, en raison de l'alumine qu'elle renferme, augmente la fusibilité des gangues. La nature de ces dernières guide du reste l'opérateur dans la conduite de son expérience, ainsi que dans l'emploi des *fondants*. S'il est en présence d'une gangue argileuse ou siliceuse, il utilisera avec succès le carbonate de chaux et ajoutera au mélange ou de l'alumine ou de la terre argileuse contenant une forte proportion d'alumine. Le spath fluor, ou fluorure de calcium natif, constitue avec les sulfates de chaux et de baryte un *fondant* peu employé en France, mais dont on se sert beaucoup dans les usines métallurgiques en Angleterre. On l'utilise également dans le traitement des matières siliceuses, dont il élimine la silice à l'état de fluorure de silicium.

Citons encore les carbonates alcalins, qui sont avantageusement employés dans le traitement des gangues siliceuses ou argileuses. Ces carbonates agissent d'ailleurs comme oxydants et désulfurants sur beaucoup de métaux. Ils donnent aussi avec un certain nombre d'oxydes métalliques des combinaisons très-fusibles et qui sont décomposées par l'eau; de plus, ils sont très-fusibles et d'une grande fluidité; ils peuvent ainsi tenir en suspension les matières non fusibles, la chaux, le charbon, etc., et faciliter la séparation de ces diverses matières.

A côté de ces substances rangées dans la catégorie des *fondants*, on classe deux compositions particulières qui agissent comme les précédentes et qu'on désigne le plus ordinairement sous les noms de *flux noir* et de *flux blanc*.

Ces deux réactifs fonctionnent à la fois comme réductifs, comme désulfurants et comme *fondants*.

Pour préparer le flux noir, on mélange dans un creuset 2 parties de tartre calciné et 1 partie de salpêtre. On chauffe jusqu'à ce que la masse prenne feu. Quand la combustion est terminée, on retire le résidu et on le pulvérise avec soin, puis on le passe, chaud encore, à travers un tamis de crin très-fin et on le met dans des flacons bien bouchés, de façon à le maintenir à l'abri de l'humidité. Dans cette réaction, l'acide nitrique du salpêtre brûle une grande partie du charbon que contient le tartre et laisse comme résidu de la potasse et un peu de silice et de magnésie, que renferme le tartre calciné.

Le flux blanc s'obtient par le même procédé, mais on diminue de moitié la proportion du tartre calciné employé. Dans ce dernier cas, le charbon est complétement brûlé, et il reste un peu plus de potasse que dans la réaction précédente.

Ces deux réactifs, le premier surtout, sont particulièrement employés dans les essais du plomb et du cuivre.

On emploie encore comme *fondants* un certain nombre de composés qui ne conviennent que pour une opération donnée et dont la composition varie avec l'effet à produire et les gangues à traiter.

Telles sont les pyrites de fer, qui, employées en grand dans les usines métallurgiques, fonctionnent suivant les cas comme *fondants* ou comme désulfurants; tel est encore l'oxyde de fer, qui, lui aussi, est employé dans certains cas comme *fondant*.

En somme, bien que certaines substances ou combinaisons méritent plus particulièrement, et parce qu'elles sont fréquemment employées, le nom de *fondants*, il est établi que, suivant les cas, bien des composés que nous n'avons pas nommés ci-dessus peuvent jouer un rôle analogue.

* **FONDETTES**, bourg de France (Indre-et-Loire), cant. N., arrond. et à 8 kilom. de Tours; pop. aggl., 343 hab. — pop. tot., 2,276 hab.

* **FONDRIÈRE** s. f. — Minière exploitée à ciel ouvert, sans galeries.

FONG-CHWI s. m. (fon-chui). Superstition singulière qui s'attache, en Chine, à la position qu'occupent les maisons, les tombeaux, etc.

— **Encycl.** Nous trouvons dans Noël (*Dictionnaire de la Fable*) d'intéressants détails sur cette superstition. « Si quelqu'un, dit-il, bâtit par hasard dans une position contraire à ses voisins, et qu'un coin de sa maison soit opposé au côté de celle d'un autre, c'est assez pour faire croire que tout est perdu. Il en résulte des haines qui durent aussi longtemps que l'édifice. Le remède consiste à placer dans une chambre un dragon ou quelque autre monstre de terre cuite, qui jette un regard terrible sur le coin de la fatale maison et qui repousse ainsi toutes les influences qu'on en peut appréhender. Les voisins qui prennent cette précaution contre le danger ne manquent pas, chaque jour, de visiter plusieurs fois le monstre qui veille à leur défense. Ils brûlent de l'encens devant lui, ou plutôt devant l'esprit qui le gouverne, et qu'ils croient sans cesse occupé de ce soin. Les bonzes ne manquent point de prendre part à l'embarras de leurs clients; ils s'engagent pour une somme d'argent à leur procurer l'assistance de quelque esprit puissant, qui soit capable de les rassurer, nuit et jour, par des efforts continuels de vigilance et d'attention. Il se trouve des personnes si timides qu'elles interrompent leur sommeil pour observer s'il n'est point arrivé de changement qui doive les obliger de changer de lit ou de maison; et d'autres, encore plus crédules, qui ne dormiraient pas tranquillement s'ils n'entretenaient dans la chambre du dragon un bonze qui ne les quitte pas jusqu'à la fin du danger. »

Le *fong-chwi* n'a pas moins d'influence sur le choix des lieux de sépulture. Il y a des fourbes qui se font de très-beaux bénéfices en se mettant à la recherche des endroits favorables. Dès qu'ils en ont découvert un, à la suite de momeries ridicules, cette heureuse portion de terre s'achète presque au poids de l'or.

FONG-OUANGH s. m. (fon-gouang). Oiseau fabuleux qui joue chez les Chinois le rôle du phénix dans la mythologie gréco-romaine.

FONNEUSE s. f. (fo-neu-ze). Ouvrière en dentelle qui fait les jours dans les fleurs en plat.

FONSSAGRIVES (Jean-Baptiste), médecin français, né à Limoges en 1823. Au sortir du collége, il entra à l'Ecole de médecine navale de Rochefort (1839), devint chirurgien de 3e classe en 1841, chirurgien-major en 1845, médecin de 1re classe en 1848 et prit le grade de docteur à Paris en 1853. A cette époque, M. Fonssagrives avait servi sur des bâtiments de l'Etat dans la Méditerranée, sur les côtes de l'Afrique, au Sénégal et au Gabon. Ayant concouru avec succès pour une chaire de thérapeutique à l'Ecole de médecine de Brest, il fut nommé professeur. En 1856, le docteur Fonssagrives passa à Cherbourg, où il dirigea le service médical à l'hôpital maritime, puis il retourna à Brest, où il professa la pathologie interne de 1860 à 1864. Cette dernière année, il quitta la marine avec le grade de premier médecin en chef, et il alla occuper une chaire d'hygiène à la Faculté de médecine de Montpellier. En 1876, il a échangé sa chaire d'hygiène contre une chaire de thérapeutique à la même Faculté. Depuis 1862, il est officier de la Légion d'honneur. Le docteur Fonssagrives est membre correspondant de l'Académie de médecine et de plusieurs Sociétés savantes étrangères. Outre un grand nombre d'articles et de mémoires publiés dans la *Gazette hebdomadaire de médecine*, les *Annales d'hygiène publique*, le *Bulletin de thérapeutique*, le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, le *Français*, le *Magasin pittoresque*, etc., on lui doit des ouvrages estimés, dont quelques-uns ont été traduits en plusieurs langues. Nous citerons de lui : *Traité d'hygiène navale* (1856, in-8°), ouvrage couronné par l'Institut; *Hygiène alimentaire des malades, des convalescents et des valétudinaires* ou *Du régime envisagé comme moyen thérapeutique* (1861, in-8°); *Thérapeutique de la phthisie pulmonaire basée sur les indications* (1865, in-8°); *De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille* (1867, in-8°); *Entretiens familiers sur l'hygiène* (1867, in-12), réédité en 1869; le *Rôle des mères dans les maladies des enfants, ou ce qu'elles doivent savoir pour seconder le médecin* (1868, in-12); l'*Education physique des jeunes filles* ou *Avis aux mères et aux institutrices sur l'art de diriger leur santé et leur développement* (1869, in-12); *Livret maternel pour prendre des notes sur la santé des enfants* (1869, 2 vol. in-16); l'*Education physique des garçons* ou *Avis aux familles et aux instituteurs sur l'art de diriger leur santé* (1870, in-12); la *Vaccine devant les familles* (1871, in-12); la *Maison, étude d'hygiène et de bien-être domestiques* (1871, in-12); *Hygiène et assainissement des villes* (1874, in-8°); *Dictionnaire de la santé* ou *Répertoire d'hygiène pratique à l'usage des familles et des écoles* (1875, in-8°); *Principes de thérapeutique générale* (1875, in-8°), etc.

* **FONTAINE** s. f. — Méd. Nom vulgaire donné à un cautère ou à tout autre exutoire.

Fontaine de Berny (LA), opéra-comique en un acte, paroles de M. Albéric Second, musique de M. Adolphe Nibelle. C'est un joli petit acte brodé sur une fantaisie ingénieuse : le paysan Thibault a été ruiné; le docteur Tronchin, qui lui doit la vie, imagine de lui faire faire sa fortune; il déclare que la fontaine de Berny a des propriétés curatives merveilleuses; il y envoie aussi bien ceux de ses clients qui veulent engraisser que ceux qui veulent maigrir, et, entre autres, son neveu Lysidas et Mme la présidente; la belle veuve, dont le jeune homme est épris, se laisse persuader au bord de cette fontaine, et le fermier fait son profit de cette source devenue une station thermale. La musique est fort agréable et abonde en motifs ingénieux, habilement accompagnés. Nous citerons de préférence l'ouverture, dont le caractère est bien approprié au sujet de la pièce; le quatuor de la fontaine et l'air du docteur. L'idée de faire jouer le rôle de Lysidas par un mezzo-soprano travesti n'a pas été heureuse. Cet ouvrage a été chanté par MM. Couderc, Ponchard, Potel, Thierry, Mlles Belia et Moisset.

Fontaine (LA), tableau de Jules Breton; Salon de 1872. Deux jeunes villageoises sont venues, pieds nus, remplir leurs cruches à la fontaine qui jaillit entre de grosses pierres grises, au milieu d'un pré. L'une d'elles, vêtue d'un petit corsage noir légèrement entr'ouvert sur une chemise de grosse toile, d'un mouchoir de cou à rayures jaunâtres et d'une jupe bleue ramassée autour des jambes, est debout, soutenant des deux mains une cruche de grès posée sur son épaule droite; son bras gauche passe sur sa tête, et le droit est replié. Son visage, qui est vu de face et encadré par des cheveux blonds, relevés avec simplicité sous une petite coiffe blanche, s'incline légèrement en avant; elle écoute attentivement ce que lui dit sa compagne. Celle-ci, vêtue d'une robe d'indienne de couleur lilas et coiffée d'un mouchoir blanc noué derrière la tête, est accroupie, la main gauche posée sur la pierre d'où s'échappe la source, la droite inclinant sa cruche sous le filet d'eau qui tombe. Elle relève la tête par un mouvement plein de charme, pour parler à la jeune fille qui est debout. Derrière ce groupe rustique se déroule un pâturage, dont l'herbe drue et rêche indique l'humidité du sol; à quelque distance, le terrain forme un coteau dont le sommet, couvert de blés que l'été n'a pas encore jaunis, se découpe sur le ciel, qu'embellissent les clartés blanches et roses du matin. Une brume légère flotte sur le paysage et adoucit les contours.

Ce tableau, pour lequel M. Jules Breton a obtenu la grande médaille d'honneur au Salon de 1872, est un véritable chef-d'œuvre. Les figures, de grandeur naturelle, dessinées avec une science qui n'a rien de pédantesque, modelées avec une ampleur tout à fait magistrale, ont une simplicité bien rustique et en même temps une élégance pleine de style. « M. Jules Breton a voulu, dit M. J. Claretie, faire une tentative nouvelle, élever jusqu'à la haute peinture ses tableaux campagnards, grandir ses figures en leur conservant leur charme primitif et rendre en quelque sorte épiques ses humbles héros, tout en leur gardant leur caractère spécial, à demi poétique, à demi farouche... Sa jeune fille qui est debout, la cruche sur l'épaule, fière comme une Nausicaa, regarde devant elle d'un air simple, à la fois fier et doux. Autour de son corps, d'une élégance naturelle, ses haillons de paysanne se drapent sans effort comme les plis d'un burnous sur des épaules d'Arabe. Et il y a je ne sais quoi d'oriental, ou plutôt d'antique et de virgilien, dans cette physionomie de jeune fille saine, laborieuse et honnête. C'est bien là une paysanne, mais une paysanne en chair et en os, d'aspect savoureux comme le beau fruit d'un verger fertile. Pour le plaisir de rendre plus poétique son idylle, M. Breton n'a pas oublié la note vraie et n'a eu garde, par exemple, de tomber dans l'écueil de M. Bouguereau, qui nous montre des moissonneuses peignées au cold-cream. L'idylle, M. Breton ne l'a point placée dans les prunelles de ses jeunes filles, qu'il eût pu rendre facilement rêveuses comme la *Mignon* de Scheffer; il a fait mieux, il l'a placée dans le champ même, dans ce pré vert et frais; dans cette terre où les pieds auraient plaisir à se poser, dans ces roseaux qui semblent frissonner, en un coin du tableau, sous le vent du matin; dans cette hirondelle qui rase le sol en cherchant des insectes à terre; dans ce ciel enfin, tendre, doux, printanier et timide comme la première fleur blanche du poirier. Ce fond de tableau donne aux figures du premier plan une nouvelle élégance et une nouvelle beauté. » M. Paul Mantz a insisté avec raison sur le profond respect de la réalité que le peintre a su garder, tout en s'efforçant d'atteindre au style : « M. Breton est fort désireux d'ennoblir ses types, mais il veut demeurer vrai. Il sait bien que, s'il faisait des modestes modèles qui posent devant lui les sœurs des antiques canéphores, elles cesseraient d'être les paysannes des campagnes de l'Artois. Le peintre garde prudemment la mesure; il choisit les formes et les gestes, mais sans les embellir plus qu'il ne convient. Dans une note sévère et modérée, il nous donne des spectacles qui, sans viser au sublime, satisfont pleinement le regard et conduisent doucement la pensée vers le côté sérieux des choses morales. »

La *Fontaine* a été gravée sur bois par M. Auguste Tilly, d'après un dessin de M. Pauquet.

* **FONTAINE**, bourg de France, anciennement dans le département du Haut-Rhin, aujourd'hui dans le territoire de Belfort, ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Belfort; 359 hab.

* **FONTAINE-LE-DUN**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-E. d'Yvetot, près de la source du Dun; 503 hab.

* **FONTAINE-FRANÇAISE**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. de Dijon; pop. aggl., 951 hab. — pop. tot., 977 hab.

FONTAINE (Eugène DE), homme politique français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1825. Il est neveu d'un ancien représentant du peuple à la Constituante et à la Législative. M. de Fontaine alla étudier le droit à Paris, où il se fit recevoir licencié, puis il revint habiter dans son pays natal sans faire parler de lui. Lors des élections du 8 février 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale par 53,467 voix. M. de Fontaine alla siéger dans le groupe des légitimistes ultramontains et ne prit part à aucune discussion publique. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant de l'Assemblée, la dissolution des gardes nationales, la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour la loi contre la municipalité lyonnaise, contre M. Thiers le 24 mai 1873. Toutes les mesures de réaction à outrance prises par le gouvenement de combat trouvèrent en M. de Fontaine une chaleureuse approbation. Il s'associa aux intrigues des monarchistes pour imposer à la France la monarchie dite de droit divin. Après l'avortement de cette entreprise, il vota pour le septennat, puis se joignit aux légitimistes qui contribuèrent à la chute du cabinet de Broglie et votèrent contre l'amendement septennaliste de M. Paris. M. de Fontaine se prononça ensuite contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans la 1re circonscription de Fontenay-le-Comte. Il échoua contre le candidat républicain, M. Léon Bienvenu, qui obtint une grande majorité, et il rentra dans la vie privée.

FONTAINE (Pierre-Adolphe), médecin français, né à Loches (Aube) en 1829. A dix-huit ans, il alla étudier la médecine à Paris. Etant interne à la Charité en 1852, il fit des cours sur la chirurgie élémentaire, puis obtint, en 1853, la médaille de bronze des hôpitaux et se distingua, l'année suivante, dans l'Aube, en soignant des malades atteints du choléra. Reçu docteur en 1855, M. Fontaine s'établit à Bar-sur-Seine. Il est devenu membre de la Société médicale de l'Aube, du conseil d'hygiène et de salubrité de ce département, médecin de la compagnie des chemins de fer de l'Est et membre du conseil d'arrondissement. Outre de nombreux articles publiés dans la *Gazette des hôpitaux*, la *Revue de médecine de terre et de mer*, l'*Abeille médicale*, le *Répertoire de médecine dosimétrique*, etc., on lui doit : le *Choléra-morbus épidémique observé dans la commune de Loches en 1854* (1855, in-8°); *Hygiène et éducation physique des enfants*, dans l'*Almanach-Annuaire de Bar-sur-Seine* (1859-1862); *Cours d'hygiène populaire fait à l'hôtel de ville de Bar-sur-Seine* (1865, in-8°), etc.

FONTAINE (Aristide-Pierre), chimiste français, chez lequel une explosion terrible se produisit en 1869. V. PICRATE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

FONTAINE DE RESBECQ (le comte Eugène-Hippolyte-Marie-Théodore DE), littérateur français, né à Paris en 1837. Il est fils de l'écrivain de même nom mort à Paris en 1864. M. Fontaine de Resbecq a écrit, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de **Eugène de Walincourt**, un certain nombre d'ouvrages d'une mince valeur littéraire, mais qui lui ont valu une certaine notoriété dans le monde clérical, dont il reproduit les idées favorites. Il est membre de la Société d'archéologie. Après avoir été pendant quelque temps chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, il a été nommé, à la fin de 1873, sous-directeur de l'instruction primaire. Nous citerons de lui, sous son nom : la *Grande Chartreuse* (1859, in-12) et l'*Abbaye de Farmoutiers* (1863, in-12), et, sous celui de Walincourt : *Marcel* ou les *Salutaires effets d'un voyage à Sydney* (1859, in-12); la *Petite sœur des pauvres* (1860, in-12); le *Mouleur de l'empereur* (1861, in-12); *Voyage à Botany-Bay* (1865, in-12); la *Famille de Marignan* (1865, in-12); les *Héros de Mentana* (1868, in-12); la *Sainte et noble famille de Lille* (1873, in-8°); les *Zouaves pontificaux* (1874, in-12).

* **FONTAINEBLEAU**, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. d'arrond., à 16 kilom. S. de Melun, à 60 kilom. S.-E. de Paris; pop. aggl., 9,060 hab. — pop. tot., 11,653 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 101 comm., 80,678 hab.

FONTAINERIE s. f. (fon-tè-ne-rî — rad. *fontaine*). Fabrique ou commerce de fontaines.

FONTANAROSE, type de charlatan imaginé par Scribe dans le *Philtre*, un de ses meilleurs opéras-comiques.

Vous me connaissez tous, messieurs, je le suppose!
Vous savez comme moi que, médecin fameux,
Je suis le grand docteur nommé Fontanarose,
Connu dans l'univers et dans mille autres lieux.

Il vend un élixir odontalgique, qui détruit en même temps les rats et les punaises, rend le bonheur et la santé, efface les rides, guérit la paralysie, la dyspepsie, la pleurésie et même la jalousie. On fait quelquefois allusion à ce docteur de contrebande et à son élixir universel :

« Etre livrée aux charlatans, en proie à leurs mains rapaces! sentir que ces *Fontanaroses* effarés de leur impuissance sont néanmoins contents de leur importance, qu'ils ne quitteront pas la place, que leur ineptie vaniteuse ne laissera pas approcher le salut, qu'il faut mourir d'une mort sifflée en crachant leurs drogues infâmes et bêtes! La France en est là. »

(*Univers.*)

Fontanes (LYCÉE), nom donné, par ordonnance ministérielle du 1er mai 1874, au lycée Condorcet, ancien collége Bourbon, ancien lycée Bonaparte. Le lycée de Niort portait déjà le nom de cet ancien grand maître de l'Université. Le lycée Fontanes, situé rue Caumartin et rue du Havre, fut fondé en 1803 dans l'édifice construit en 1781 par Brongniart, pour un couvent de capucins qui n'en prirent jamais possession. Jusqu'en 1814, ce lycée porta le nom de Bonaparte; de 1814 à 1848, il fut dénommé collége Bourbon. Il prit alors le nom de Condorcet, qu'il quitta sous le second Empire pour reprendre celui de Bonaparte, qu'il dut laisser de nouveau après le 4 septembre 1870 pour s'appeler encore une fois lycée Condorcet, et en dernier lieu lycée Fontanes.

FONTANÈS (Louis-Ferdinand), théologien protestant, né à Nîmes en 1797, mort dans la même ville en 1862. Elève de la Faculté de théologie de Genève, Fontanès a exercé successivement les fonctions de pasteur catéchiste à Nîmes, de 1821 à 1825, et celles de pasteur titulaire à Tonneins en 1825, et à Nîmes de décembre 1825 jusqu'à sa mort. C'est un des premiers pasteurs contemporains qui aient cru à la nécessité de secouer le joug des confessions de foi théologiques. Sa fermeté à cet égard eut pour conséquence de lui fermer la carrière de l'enseignement supérieur En 1824, deux chaires étant devenues vacantes à la Faculté de théologie réformée de Montauban, et un concours ayant été ouvert pour la désignation des professeurs titulaires, Fontanès se mit sur les rangs; mais il avait été dénoncé par quelques-uns de ses collègues de Nîmes auprès des juges du concours, comme professant des opinions hétérodoxes; ceux-ci rédigèrent une sorte de *consensus*, profession de foi ambiguë, d'une orthodoxie mitigée et rédigée dans des termes scripturaires. Bien que les doctrines énoncées dans ce formulaire ne soulevassent aucune objection dans l'esprit du candidat, la réintroduction dans l'Eglise du régime des confessions de foi lui parut menacer si fortement à la fois le développement de l'individualité chrétienne et l'indépendance du professeur, qu'il refusa d'apposer sa signature au bas de ce document, ce qui l'empêcha de bénéficier du concours auquel il avait pris part pour occuper une des chaires vacantes dans la Faculté. Fontanès appartient à cette première génération de pasteurs libéraux qui a frayé la route à ceux plus hardis qui, de nos jours, ont proclamé la pleine autonomie de la conscience chrétienne et apprécié les documents du christianisme primitif selon les règles rigoureuses de la critique historique. Il regardait l'Evangile comme le produit d'une révélation miraculeuse, mais il avait soin de mettre la doctrine au second plan et d'insister sur le caractère pratique de la religion, qui doit être avant tout un appel à la conscience. Neveu par alliance de Samuel Vincent depuis 1827, il a lutté avec cet éminent théologien contre ceux qui ont voulu conserver dans un cadre dogmatique étroit l'enseignement de l'Eglise réformée en France. Pour défendre la cause de la plus large tolérance, ils fondèrent tous deux le journal mensuel *Religion et christianisme*, qui fut remplacé en 1837 par l'*Evangéliste*. Cette année-là, Fontanès remplaça Samuel Vincent (qui venait de mourir) à l'Académie du Gard. Il lut devant cette compagnie divers travaux, entre autres une dissertation sur les preuves de l'existence de Dieu, qui lui valut quelques observations de M. le chanoine Sibour, depuis archevêque de Paris.

Il a collaboré à quelques journaux protestants et au *Journal de l'instruction primaire*, publié un *Catéchisme évangélique* (1840), qui a obtenu un grand nombre d'éditions, une *Histoire sainte* (1847), deux brochures de circonstance, sur la *Lutte engagée dans les Eglises protestantes de France* (1842) et sur l'*Unité religieuse dans l'Eglise réformée* (1844), et enfin une traduction de l'*Histoire du siècle apostolique* de Neander, qui a paru en 1836 et qui est sur le point d'être réimprimée.

FONTANÈS (Ernest), théologien protestant, fils du précédent, né à Nîmes en 1828. Il étudia la théologie à Genève et dans diverses universités allemandes, fut nommé en 1852 pasteur suffragant à Montpellier et, en 1856, pasteur titulaire au Havre, où il est encore en fonction. M. Fontanès est, avec les Coquerel, les Réville, les Pellissier, les Steeg, etc., l'un des initiateurs de ce mouvement qui a introduit les franches hardiesses de la pensée contemporaine dans l'enseignement des chaires protestantes. Il a été l'un des premiers à rompre énergiquement avec l'ancien supranaturalisme. Aussi a-t-il été honoré des excommunications de l'orthodoxie exclusive dirigée par les Guizot et les Mettetal. Ayant quelquefois suppléé M. Martin Paschoud dans la chaire de l'Oratoire à Paris, après la révocation de M. Coquerel fils, il fut accusé en plein consistoire d'avoir « scandalisé les âmes chrétiennes. » En 1869, la « vénérable compagnie des pasteurs et professeurs de Genève, » qui se laissait aller aussi à des tendances rétrogrades, lui interdit la chaire. Les libéraux genevois, pour protester contre cette mesure plus ridicule qu'odieuse, organisèrent une conférence au Cirque, et M. Fontanès y parla avec un grand succès sur le christianisme et sur l'esprit moderne devant un nombre d'auditeurs plus considérable que celui qu'il aurait eu dans les temples officiels. M. Fontanès a collaboré aux feuilles protestantes le *Lien* et le *Disciple de Jésus-Christ*, à la *Revue germanique*, à la *Revue politique et littéraire* et à la *Revue des Deux-Mondes*. Il a publié : le *Christianisme moderne, étude sur Lessing* (1867) ; le *Pasteur est-il un prêtre?* (1868) ; *Catholicisme et protestantisme* (1869) ; *Discours au synode sur les confessions de foi* (1872) ; la *Libération de la France*, conférence patriotique (1872) ; le *Christianisme libéral*, recueil de sermons (1874) ; *Cavour* (1875), conférence faite au Havre le 31 janvier 1875 sur le grand patriote italien et qui fut interdite à Rouen, quelques jours après, par arrêté préfectoral, un rapport de police ayant accusé le conférencier d'avoir attaqué le maréchal de Mac-Mahon. M. E. Fontanès est un des prédicateurs les plus goûtés de la salle Saint-André, où est célébré depuis 1870 le culte protestant libéral indépendant du consistoire officiel. Son éloquence est élevée, pleine de largeur, chaleureuse et imagée. Elle fait honneur au mouvement intellectuel et religieux dont M. Fontanès est un représentant dévoué.

* **FONTE** s. f. — Action de réduire le vieux papier en pâte.

* **FONTENAY-SOUS-BOIS**, bourg de France (Seine), cant. et à 2 kilom. de Vincennes, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Sceaux, à 10 kilom. E. de Paris; pop. aggl., 3,035 hab. — pop. tot., 4,445 hab.

* **FONTENAY-LE-COMTE** ou **FONTENAY-VENDÉE**, ville de France (Vendée), ch.-l. d'arrond., à 57 kilom. de La Roche-sur-Yon ; pop. aggl., 6,144 hab. — pop. tot., 8,453 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 111 comm., 137,880 hab.

* **FONTENAY-AUX-ROSES**, bourg de France (Seine), cant., arrond. et à 2 kilom. de Sceaux ; pop. aggl., 2,376 hab. — pop. tot., 2,924 hab.

* **FONTENAY** (Alexis Daligé de), paysagiste français. — Depuis 1869, il a exposé : *Vue prise dans la vallée de la Touque* (1870) ; *Chemin de Meyringhen à Goutan* (1872) ; *Ferme aux environs de Rouen, Vue prise à Vézillon* (1874); les *Bords de la Seine aux Andelys*, la *Plage à Honfleur* (1875) ; *Ruines d'un château dans la vallée de Lauterbrun, des hauteurs de la côte de Honfleur* (1876), etc.

FONTENAY-MAREUIL (François du Val, marquis de), diplomate, historien, lieutenant général des armées du roi, né vers 1594, mort à Paris le 25 octobre 1665. Après s'être distingué dans diverses guerres, il fut successivement ambassadeur en Angleterre (1629) et à Rome (1641 et 1647). Il a laissé des *Mémoires* intéressants, qui se trouvent dans la collection de Petitot et de Michaut et Poujoulat. Sa terre de Fontenay avait été érigée en marquisat par lettres de mai 1623.

* **FONTENOY-LE-CHATEAU**, bourg de France (Vosges), cant. et à 5 kilom. de Bains, arrond. et à 32 kilom. S.-O. d'Epinal; pop aggl., 1,738 hab. — pop. tot., 2,398 hab.

* **FONTEVRAULT**, bourg de France (Maine-et-Loire), cant. S., arrond. et à 16 kilom. de Saumur; pop. aggl., 862 hab. — pop. tot., 3,368 hab.

FONTINALES s. f. pl. (fon-ti-na-le — lat. *fons, fontis*, fontaine). Antiq. rom. Fêtes que les Romains célébraient à la porte *Fontinalis*, en l'honneur des nymphes qui présidaient aux fontaines. Cette célébration avait lieu le 13 octobre, et ce jour-là on jetait dans les fontaines des guirlandes dont on couronnait ensuite les enfants.

FONTMICHEL (Hippolyte-Honoré-Joseph Court de), compositeur français, né à Versailles en 1799. En 1822, il remporta le second prix de composition musicale au Conservatoire, dont il était élève, puis il se rendit en Italie, où il fit jouer deux opéras : *Amedeo il Grande*, à Gênes, et *I Due forzati*, à Livourne. Quelque temps après, il revint en France et fit représenter *Il Gitano*, au théâtre de Marseille. On lui doit aussi la musique du *Chevalier de Canolle*, opéra-comique en trois actes, et des chœurs des *Amalécites* de Chateaubriand. M. de Fontmichel abandonna ensuite le théâtre pour se retirer à Grasse, où il s'occupa de travaux agricoles.

FONTPERTUIS (Adalbert Front de), écrivain français, né à Rennes en 1825. Lorsqu'il eut terminé ses études à Lorient, il s'engagea dans l'artillerie de marine (1844), fut envoyé aux Antilles et quitta le service en 1851, avec le grade de maréchal des logis. Il obtint alors un emploi à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Chef du cabinet du préfet de la Haute-Loire en 1853, M. de Fontpertuis fut nommé ensuite chef de division à la préfecture de ce département, fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1865. Il a collaboré à un grand nombre de journaux : la *Haute-Loire*, la *Revue du monde catholique*, l'*Economiste français*, le *Journal des économistes*, la *Revue scientifique*, la *Revue de France*, la *Nature*, la *Revue scientifique et littéraire*, la *Science illustrée*, le *XIXe siècle*, etc., et il y a fourni des articles historiques, économiques, administratifs, militaires, etc. En outre, il a publié à part : *De l'organisation générale des bureaux de préfecture* (1856, in-8o) ; *Etudes critiques sur les moyens de combattre la misère* (1856, in-8o) ; *Considérations sur la propriété communale et les biens dits communaux* (1856, in-8o) ; *Analyse des procès-verbaux du conseil général de la Haute-Loire de l'an VIII à l'année* 1841 (1857, in-8o); *Etudes de littérature étrangère, Conscience, Pouchkine, Gogol, etc.* (1859, in-8o) ; *Etudes sur les enfants assistés* (1860, in-8o) ; les *Français en Amérique, le Canada* (1867, in-12) ; les *Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, leur origine, leur émancipation et leurs progrès* (1873, in-8o) ; *Etat économique, moral et intellectuel de l'Inde anglaise* (1875, in-8o), etc. On lui doit, en outre, quelques traductions d'ouvrages anglais.

* **FONTURE** s. f. — Techn. Partie du métier à tricoter.

FONTUS, dieu romain qui, suivant Arnobe, présidait aux sources et aux fontaines.

* **FONTVIEILLE**, bourg de France (Bouches-du-Rhône), cant., arrond. et à 9 kilom. N.-E. d'Arles; pop. aggl., 2,237 hab. — pop. tot., 2,565 hab.

* **FONVIELLE** (Wilfrid de), journaliste français. — Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : l'*Empereur en Algérie* (1860, in-8o) ; la *Science en ballon* (1869, in-12) ; *Voyages aériens* (1869, in-8o), avec Glaisher, Flammarion et Tissandier ; les *Ballons pendant le siége* (1871, in-32) ; les *Dernières causeries de M. H. Rochefort* (1871, in-8o) ; *M. Thiers historien de la Révolution française* (1871, in-18) ; la *Terreur* ou la *Commune de Paris en l'an* 1871 *dévoilée* (1871, in-8o) ; *Paris en flammes* ou les *Journées de mai* 1871 (1871, in-8o) ; la *Foire aux candidats* ou *Paris électoral en juin* 1871 (1871, in-8o) ; *Documents sur l'exposition des insectes au Luxembourg* (1872, in-8o) ; la *Physique des miracles* (1872, in-12) ; la *République sans phrases* (1872, in-8o) ; *Dialogues républicains à l'occasion de l'élection de M. de Rémusat* (1873, in-32) ; *Amédée Ier et la république espagnole* (1873, in-8o) ; la *Politique anglaise dans le passé et dans l'avenir* (1874, in-12) ; la *Conquête de l'air* (1874, in-12) ; *Célébration du premier centenaire de la découverte de l'oxygène* (1875, in-18) ; le *Mètre international définitif* (1875, in-18) ; l'*Aérostation militaire* (1876, in-8o) ; *Aventures aériennes et expériences mémorables des grands aéronautes* (1876, in-18).

* **FOR** s. m. — Coutume, privilége, dans la région voisine des Pyrénées : *Les* fors *d'Oloron, de Morlaas. Marguerite de Béarn fit réunir et coordonner tous les* fors *de la province; ce recueil fut amendé en* 1551, *avec le consentement de l'Etat*. (Dézobry.) ‖ Les Espagnols disent fuero.

* **FORAGE** s. m. — Action d'enlever aux bijoux une certaine quantité d'or en laissant intactes les marques des poinçons.

FORAMEN s. m. (fo-ra-mènn — mot lat.). Anat. Orifice ou dépression que présentent certains organes : *Le* foramen *cæcum du pharynx*.

* **FORBACH**, ancienne ville de France (Moselle). — Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, Forbach est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine ; il est le chef-lieu d'un des huit cercles de la Lorraine allemande ; 5,387 hab.

Forbach (Épisode de la bataille de), tableau de M. Alphonse de Neuville ; Salon de 1877. Voici, d'après le catalogue de l'Exposition, le sujet de ce tableau : Les Allemands se sont emparés des bâtiments de la gare de Styring, défendue par quelques chasseurs du 3e bataillon. Les quais et la passerelle jetée sur la tranchée du chemin de fer de Sarrebruck deviennent le théâtre d'un combat acharné, où l'on se fusille à cinquante pas, les Prussiens tirant par les fenêtres barricadées, les chasseurs s'embusquant derrière les wagons. Un instant, l'arrivée d'un renfort (un bataillon du 74e de ligne) permet à nos soldats de reprendre l'offensive ; mais bientôt, accablés par de nouvelles masses prussiennes, ils sont forcés de battre en retraite.

La composition de M. de Neuville, conçue en dehors des vieilles règles et des poncifs académiques, a toute la sincérité d'une image photographique et possède en plus l'esprit, le mouvement, la chaleur, la passion, la vie. Sur la droite du tableau, au deuxième plan, se dressent les bâtiments de la gare de Styring, troués çà et là par les projectiles et tout enveloppés de fumées blanchâtres qui jaillissent des fenêtres barricadées et des volets disjoints. C'est là que les Prussiens sont embusqués ; c'est de là qu'ils fusillent nos soldats. De nombreux cadavres de chasseurs couvrent l'escalier et le tablier de la passerelle jetée en travers de la voie et qui aboutit à cette gare. D'autres cadavres gisent au premier plan. Au milieu même de la voie, un blessé cherche à se soulever sur ses mains appuyées à terre. A droite, quatre chasseurs et un homme d'équipe du chemin de fer font le coup de feu, abrités derrière un wagon peint en rouge. A gauche, au second plan, des soldats du 74e de ligne arrivent en courant ; plusieurs ont déjà franchi la voie ferrée et ne sont qu'à quelques pas de la gare ; mais la plupart se défilent prudemment le long d'une rangée de wagons. A la portière d'un de ces wagons se tient le chef de gare, qui donne des renseignements à un officier supérieur ; celui-ci examine les lieux avec une lorgnette. Nous passons sous silence de nombreux détails et accessoires qui ajoutent à l'intérêt et au pittoresque de la scène. M. de Neuville a inauguré un nouveau genre de peinture militaire ; il est aussi consciencieux, aussi simple et véridique que ses devanciers se sont généralement montrés conventionnels, prétentieux et préoccupés de l'effet théâtral. Mais il s'en faut qu'il reste froid ; il traduit avec infiniment de verve ce qu'il a observé. « Rien de plus pittoresque et de plus saisissant dans sa vérité criante, a dit M. Paul Mantz, que cette station de chemin de fer devenue le théâtre d'une lutte acharnée... M. de Neuville a peint ce combat avec une facilité spirituelle et un profond sentiment de l'attitude et du geste. Le sens rigoureux de la vérité ne l'abandonne jamais ; mais l'artiste a reçu un don précieux, il est capable de s'exalter. C'est un agitateur qui met du lyrisme dans la prose. » M. Paul de Saint-Victor, qui n'est romantique que dans sa prose et qui a toujours eu un faible pour le classicisme dans l'art, n'a pas rendu une complète justice aux qualités originales et vigoureuses de l'*Episode de la bataille de Forbach;* il y a bien reconnu « la même verve martiale, le même entrain d'attaque et de résistance, le même air de bravoure que dans les tableaux qui ont fait la réputation du peintre ; » mais il lui a paru que la composition dont nous venons de donner la description était lâchée et tenait un peu trop du croquis : « Ce combat de chemin de fer est la dépêche hâtive d'un épisode de campagne envoyée par un reporter pittoresque à un journal illustré ; ce n'est point le tableau d'un peintre de bataille décrivant et concentrant, pour l'histoire, la relation d'un fait d'armes. » Il est vrai que l'*Episode de la bataille de Forbach* n'a pas les prétentions historiques d'une toile d'Horace Vernet ou de M. Yvon, mais combien il est plus émouvant !

Ce tableau, qu'on intitule encore la *Passerelle de Styring*, a été reproduit par la gravure sur bois et par la photographie.

FORBES (Archibald), publiciste et écrivain anglais, né dans le comté de Moray (Ecosse) en 1838. Elève de l'université d'Aberdeen, il s'engagea dans les dragons de la reine et fut, pendant la guerre de 1870-1871, correspondant militaire du *Daily News*. Après avoir suivi toutes les opérations de l'armée allemande et avoir assisté au siége de Paris par l'armée de Versailles, il fit un voyage dans l'Inde, où il se trouvait durant la famine de 1874, et passa ensuite en Espagne, où il assista, tantôt dans un camp, tantôt dans l'autre, à la lutte contre l'insurrection carliste. Enfin, en 1877, il a été envoyé par l'administration de son journal auprès de l'armée russe du Danube, et les lettres qu'il a écrites du théâtre de la guerre ont été fort remarquées. M. Forbes a publié quelques ouvrages : *Tiré de la vie*, roman militaire ; *Mes souvenirs de la guerre entre la France et l'Allemagne ; Guerroyant et écrivaillant ; Suite d'esquisses*.

FORBES WINSLOW, médecin et physiologiste anglais. V. Winslow, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

FORBÉSITE s. f. (for-bé-zi-te — du nom propre *Forbes*). Minér. Arséniate hydraté de nickel et de cobalt.

FORCADE s. f. (for-ka-de). Manière de pêcher les huîtres à l'aide d'une fourche. ‖ On dit aussi fourcade.

FORCADE (Théodore-Augustin), prélat français, né à Versailles en 1816. Il fit ses études au petit séminaire de Mantes, puis il entra au grand séminaire de Versailles et reçut la prêtrise en 1839. Après avoir été pendant quelque temps vicaire, il fut attaché, de 1841 à 1843, comme professeur au grand séminaire de sa ville natale. En 1843, il résolut de se consacrer à l'œuvre des missions. Deux ans plus tard, il arriva comme missionnaire aux îles Lieou-khieou, où il resta deux ans. En 1846, M. Forcade fut nommé évêque *in partibus* de Samos et vicaire apostolique au Japon. N'ayant pu pénétrer dans ce pays, il fut envoyé, au même titre, à Hong-kong, en Chine. En 1852, sa santé s'étant altérée, il revint en France. Nommé en septembre 1853 évêque à la Guadeloupe, il fut appelé en 1860 à l'évêché de Nevers et promu officier de la Légion d'honneur en 1866. A la mort de M. Chalandou (1873), il lui a succédé comme archevêque d'Aix.

* **FORCADE-LAROQUETTE** (Jean-Louis-Victor-Adolphe de), homme d'Etat français. — Il est mort à Paris le 16 août 1874. Un an après la chute de l'Empire, il essaya de rentrer dans la vie publique. Au mois d'octobre 1871, il se porta candidat au conseil général dans le canton de Sauveterre (Gironde), qu'il représentait sous Napoléon III ; mais les électeurs lui préférèrent un républicain. Une élection partielle ayant eu lieu dans le même département le 20 octobre 1872, pour envoyer un député à l'Assemblée nationale, M. de Forcade-Laroquette tenta encore une fois la fortune du scrutin. Appuyé par la coalition de tous les partis hostiles à la République, il mit en outre en branle toutes les anciennes influences qui, sous l'Empire, faisaient triompher les candidatures officielles dans les campagnes. Pour ne pas effaroucher ses alliés, il mit prudemment en poche son drapeau politique et se borna à se présenter comme un conservateur et un champion résolu de la liberté commerciale. Mais tous ses efforts n'aboutirent qu'à un nouvel échec. M. Armand Caduc, candidat républicain, une des anciennes victimes de l'odieux coup d'Etat de décembre, fut élu député à une majorité de plus de 20,000 voix. M. de Forcade-Laroquette parut renoncer alors à la vie politique. Il écrivit quelques brochures sur les questions commerciales et habita presque constamment la province. Dans un voyage qu'il fit en 1874 à Paris, il descendit, selon son habitude, à l'ancien Cercle impérial, où il recevait ses amis politiques. Ce fut là qu'il mourut subitement. Il s'occupait, dit-on, à cette époque d'écrire une histoire du détestable régime dont il avait été un des ministres.

* **FORÇAGE** s. m. — Hortic. Action de forcer la terre à produire plus qu'à l'ordinaire ou dans un temps très-court.

* **FORCALQUIER**, ville de France (Basses-Alpes), ch.-l. d'arrond., à 54 kilom. S.-O. de Digne; pop. aggl., 1,736 hab. — pop. tot., 2,717 hab. L'arrond. compte 6 cant., 50 communes, 33,633 hab.

* **FORCE** s. f. — Allus. hist. **La force prime le droit**, Mot célèbre attribué à M. de Bismarck. Le fameux chancelier de l'empire a-t-il réellement prononcé ce mot cynique, qui lui a été si souvent et si amèrement reproché? Il a démenti cinq fois, du haut de la tribune, le bruit public qui lui reprochait cet odieux axiome, et, sans entrer plus avant dans l'examen de la question, on pourrait affirmer que, M. de Bismarck ayant renié ce mot, il ne l'a réellement pas prononcé ; car il ne manque pas, même au Parlement allemand, d'ennemis du grand homme d'Etat qui se fussent empressés de lui mettre sous les yeux le texte officiel de ses paroles, si ce texte avait existé. Du reste, nous avons connu plus d'un homme politique qui professait *in petto* la doctrine reprochée au chancelier ; mais il est inadmissible qu'un homme politique quelconque ait pu laisser tomber, du haut de la tribune, un mot si facile à retourner contre lui.

Mais, sans discuter plus longtemps sur la possibilité du fait, arrivons au fait lui-même ; car on se doute bien que, si M. de Bismarck n'a pas prononcé le mot, il doit avoir fait naître une occasion quelconque de le lui attribuer. Cette occasion, la voici. Avant la guerre allemande de 1866, le gouvernement prussien, qui préparait cette guerre de longue main, demandait chaque année au Parlement des crédits destinés à développer les institutions militaires, crédits que les députés d'alors, partisans décidés de la paix, s'obstinaient à refuser. Chaque année aussi, le gouvernement, se passant de l'approbation législative, percevait et employait les crédits. Or, en 1863, pendant la discussion de l'adresse, M. de Bismarck, appelé à expliquer cette façon peu régulière de percevoir l'impôt, s'exprima en ces termes : « Un homme d'Etat d'une grande expérience en matière de constitution a dit que toute la vie constitutionnelle n'est qu'une suite de compromis. Que l'un des pouvoirs veuille persister dans ses propres vues avec un absolutisme doctrinaire, la série des compromis se trouve interrompue ; à leur place naissent des conflits, et, comme l'existence de l'Etat ne peut s'arrêter, les conflits dégénèrent en questions de pouvoir; celui qui a le pouvoir dans sa main continue à avancer dans le sens qui est le sien, parce que la vie de l'Etat, je le répète, ne peut s'arrêter un instant. » M. le comte de Schwerin, véritable auteur de la formule qui nous occupe, fit alors observer que, d'après les propres aveux de M. de Bismarck, *la force prime le droit*. M. de Bismarck n'a perdu aucune occasion de protester que tels ne furent ni sa pensée ni le sens nécessaire de ses paroles. Cette dénégation était peut-être politiquement nécessaire, mais, logiquement, elle était absurde. M. de Bismarck, en déclarant, s'il l'eût fait, que *la force prime le droit*, était dans la logique de ses principes gouvernementaux.

A ce point de vue, les violentes récriminations que le mot attribué à M. de Bismarck a soulevées dans le Parlement allemand, dans la presse et partout nous semblent parfaitement injustes. Et pourtant, Dieu sait quels cris ce prétendu mot a fait pousser ! La chose alla si loin, que M. Colmet d'Aage, dans son discours à la distribution des prix de l'Ecole de droit en 1872, crut devoir protester éloquemment contre la doctrine attribuée au ministre prussien. M. Renouard, premier président de la cour de cassation, fit même, de la question soulevée par le même axiome, le sujet de son discours de rentrée de la cour en 1872 et s'attira, de la part de la *Revue de Berlin*, une réponse à laquelle la chancellerie allemande pouvait bien n'être pas étrangère. Enfin, pour que rien ne manquât au scandale produit par l'affaire, un artiste de talent, M. Méry, fit accepter à l'Exposition de 1872 un tableau intitulé la *Force prime le droit*, et dont le sujet est une ruche dévalisée par une troupe de singes. Il est présumable que le jury naïf, en acceptant ce tableau, où gambadent tous ces quadrumanes triomphants non sans blessures, ne remarqua pas, dans un coin, la vague ressemblance avec un illustre personnage de ce primate qui tient la ruche renversée.

Il va donc sans dire que, dans les citations que nous allons faire, selon l'usage du *Grand Dictionnaire*, nous répudions toutes les allusions à M. de Bismarck, le chancelier n'ayant jamais dit le mot et ayant même souvent protesté qu'il n'avait pas voulu faire entendre la chose.

« Nous n'entendons pas discuter. M. de Bismarck l'a dit : *La force prime le droit.* Il a donc qualité pour abuser de ses avantages momentanés, pour rétrécir et élargir le sens des mots, autant qu'il plaît à son esprit troublé par la réussite. Loin de nous la pensée d'engager une controverse avec un pareil adversaire. Où le sens moral fait défaut, l'argumentation est oiseuse. »

(*Courrier de France.*)

« Les générations qui ne sont plus nous ont préparé le présent ; efforçons-nous de préparer à celles qui ne sont pas encore un avenir dont elles puissent nous être reconnaissantes. Loin de leur dire que *la force prime le droit*, apprenons-leur, au contraire, que l'homme n'a de droits ici-bas que lorsqu'il a accompli ses devoirs envers ses semblables. »

(*Rapport du comité de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, etc.*, 1872.)

« Contre cette doctrine : *La force prime le droit*, nous protestons avec l'énergie d'une conviction profonde, nous protestons par les études de toute notre vie, par l'enseignement que nous vous donnons chaque jour ; et vous, messieurs, vous les disciples de cet enseignement, je suis sûr que vous protestez tous avec nous. »

Colmet d'Aage.

Forces physico-chimiques (des) **et de leur intervention dans la production des phénomènes naturels**, ouvrage publié par M. Becquerel (1875, in-8o, avec planches). Cet ouvrage contient l'exposé de toutes les recherches faites par M. Becquerel, depuis 1823, sur le dégagement de l'électricité dans les actions chimiques. Tout ce qui a rapport à la production de courants, le long des parois de diaphragmes perméables qui séparent deux liquides différents, c'est-à-dire les courants électro-capillaires, est présenté avec de grands développements. Ces courants, dit M. Becquerel, peuvent intervenir puissamment dans les phénomènes de la vie, car ils n'exigent que des tissus perméables et des liquides de différentes natures ; mais il est nécessaire pour cela que ces tissus et ces liquides conservent leur état primitif. Si les tissus se distendent pour une cause quelconque, les liquides se mélangent peu à peu, les actions électro-capillaires cessent et la mort ne tarde pas à survenir.

Par exemple, si l'on introduit de l'eau ou un autre liquide dans l'estomac, ces liquides exerceront une action sur le sang par l'intermédiaire des tissus qui les séparent ; il en résultera des effets électro-chimiques que l'on peut constater et qui indiquent si le sang a subi une oxydation ou une réduction. Enfin, l'ouvrage de M. Becquerel traite des principaux phénomènes de l'atmosphère, phénomènes lumineux, électriques, aqueux et orages à grêle. On y trouve sur ces sujets intéressants des développements présentés avec clarté et dignes de la réputation si méritée de l'auteur.

FORCEMENT s. m. (for-se-man — rad. *forcer*). Action de forcer : *Le* forcement *d'un coffre*.

— Admin. *Forcement de recette*, Exercice du droit qui appartient à l'administration de faire payer par ses employés les sommes qu'ils ont négligé de percevoir.

FORCULUS, dieu qui, avec Cardo et Limen, présidait aux portes chez les Romains.

FORDOS (Mathurin-Joseph), pharmacien français, né à Sérent (Morbihan) en 1816. Il commença à Vannes l'étude de la pharmacie, qu'il vint continuer à Paris. Reçu interne, il obtint le premier prix en 1840 et fut nommé, l'année suivante, pharmacien des hôpitaux. Depuis lors, M. Fordos a été décoré de la Légion d'honneur (1864) et nommé médecin en chef de l'hôpital de la Charité. On lui doit l'invention d'un appareil médical appelé gazo-injecteur. Il a publié des articles et des mémoires dans les *Annales de physique et de chimie*, dans le *Journal de pharmacie et de chimie*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, etc. Parmi ses mémoires, nous citerons ceux qu'il a fait paraître *Sur l'action des acides sur les métaux, Sur la recherche de l'arsenic dans les cas d'empoisonnement, Sur les acides de soufre de la série thionique, Sur l'emploi des sels d'or en photographie, Sur les cyanures, Sur les hyposulfites, Sur le soufre insoluble, Sur le dosage de l'opium*, etc.

FOREL (François-Alphonse), médecin suisse, né à Morges en 1841. Il s'est adonné à l'étude de la médecine, a pris le grade de docteur et est devenu professeur de physiologie à l'Académie de Lausanne. Outre des articles et des études publiés dans le *Bulletin de la Société médicale de la Suisse romande*, le docteur Forel a publié les ouvrages suivants : *Recherches sur la condensation de la vapeur aqueuse de l'air au contact de la glace et sur l'évaporation* (Genève, 1871, in-8o), avec Dufour ; *Comparaison du débit moyen annuel du Rhône à Genève avec la hauteur moyenne annuelle de l'eau météorique* (1871, in-8o) ; *Essai de chronologie archéologique* (1871, in-8o) ; *Notice sur les ravages causés par le phylloxera dans les vignobles du midi de la France* (1871, in-16) ; *Expériences sur la température du corps humain dans l'acte de l'ascension sur les montagnes* (1872-1874, 3 parties in-8o) ; les *Taches d'huile, connues sous le nom de fontaines et chemins du lac Léman* (1873, in-8o) ; les *Seiches du lac Léman* (1873-1875, 2 vol. in-8o) ; *Matériaux pour servir à l'histoire de la faune profonde du lac Léman* (1874, in-8o) ; le *Phylloxera vastatrix dans la Suisse occidentale* (1875, in-8o) ; *Une variété nouvelle ou peu connue de gloire, étudiée sur le lac Léman* (1875, in-8o), etc. — Son frère, M. Auguste Forel, né à Morges en 1848, a pris le grade de docteur et est devenu médecin à l'hospice des aliénés de Munich. Il s'est fait avantageusement connaître par un remarquable ouvrage, les *Fourmis de la Suisse* (Genève, 1874, in-4o, avec planches), qui a été couronné par l'Académie des sciences de Paris et par la Société helvétique des sciences naturelles.

* **FORESTIER** (Henri-Joseph), dit **le Forestier**, peintre d'histoire français. — Il est mort à Paris en 1872.

FOR EVER, deux mots anglais qui signifient *pour toujours*. Les Anglais les emploient souvent dans un sens exclamatif, comme nous dirions en français : « Vive à jamais ! » Ainsi, pour applaudir un général qui viendrait de se couvrir de gloire par une victoire, ils crieraient sur son passage : *General X... for ever!* Dans les courses de chevaux, pour acclamer un cheval qui vient de remporter le prix, si ce cheval s'appelle Young, ils crieront : *Young for ever!*

* **FOREY** (Elie-Frédéric), maréchal de France. — Il est mort en 1872.

FORFAITEUR s. m. (for-fè-teur — rad. *forfaire*). Celui qui commet une forfaiture.

FORFANTIER s. m. (for-fan-tié — rad. *forfanterie*). Celui qui montre de la forfanterie dans son langage ou dans ses actes.

FORGEMOL (Jean-Jacques-Hector), médecin français, né à Azerables (Creuse) en 1819. Fils d'un chirurgien-major, il suivit la même carrière que son père. A dix-sept ans, il entra comme aide-chirurgien à l'Ecole militaire de Strasbourg et, après avoir été attaché à divers hôpitaux, il passa en Algérie en qualité de chirurgien sous-aide. Rappelé en France, il fut nommé, après un concours, chirurgien aide-major. A ce titre, il suivit un régiment en Afrique, qu'il quitta pour passer son doctorat à Montpellier en 1843. L'année suivante, il donna sa démission et il alla se fixer dans Seine-et-Marne, à Tournan, où, depuis lors, il a exercé son art. M. Forgemol est membre du conseil d'arrondissement de Melun, membre de la Société des sciences et arts de Seine-et-Marne, de l'Association médicale de Melun, de la Société d'acclimatation de Paris. Pendant la guerre de 1870-1871, il a pris part à la création d'ambulances militaires, et il a été décoré en 1871. En 1859, il avait reçu une médaille pour le dévouement dont il avait fait preuve pendant l'épidémie cholérique. Ce savant praticien est un esprit ingénieux, à qui l'on doit l'invention de procédés utiles pour l'industrie. C'est ainsi qu'il a découvert un nouveau procédé pour le dévidage de la soie grége (1861) et un procédé chimique qui supprime le rouissage dans la préparation du chanvre et du lin. Ces inventions lui ont valu des médailles à divers concours, tant en France qu'à l'étranger. Outre des articles parus dans des journaux d'agriculture, M. Forgemol a publié : *Considérations cliniques sur l'humorisme et le solidisme* (1843) ; la *Culture de l'ailante; Dévidage des cocons de l'attacus aurata* (1874), etc. — Son frère, M. Léonard-Léopold Forgemol, né à Azerables en 1821, entra en 1839 à Saint-Cyr, puis à l'Ecole d'état-major, d'où il sortit avec le grade de lieutenant en 1844. Il a servi avec distinction en Afrique, en Italie, etc., est devenu colonel en 1870 et s'est bravement conduit pendant la guerre contre les Allemands. Général de brigade en 1871, commandeur de la Légion d'honneur en 1875, il est attaché au 7e corps d'armée comme chef d'état-major général.

FORGEOT (Jules-Etienne-Marie), général français, né à Nantes vers 1806, mort à Arcachon en mai 1877. Admis à l'Ecole polytechnique en 1826, il passa en 1828 à l'Ecole d'application de Metz, d'où il sortit en 1830 avec le grade de lieutenant d'artillerie. Capitaine en 1837, il servit en Algérie, où il se distingua à maintes reprises. Forgeot était colonel lorsque, la guerre d'Orient ayant éclaté, il fut envoyé en Crimée (1854). Peu après son retour en France, il devint général de brigade. En 1859, il fit la campagne d'Italie en qualité de commandant de l'artillerie du 1er corps, puis il prit le commandement de l'artillerie de la garde impériale. Promu général de division en 1861, il devint membre du comité d'artillerie et inspecteur général de son arme. Au début de la guerre de 1870, le général Forgeot fut appelé à commander l'artillerie du 1er corps d'armée, sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon. Il prit part, à ce titre, à la bataille de Reischoffen, puis à celle de Sedan, où notre armée fut faite prisonnière. De retour en France, il devint en 1871 président du comité d'artillerie, qu'il quitta en 1873 pour prendre le commandement du 10e corps d'armée. Atteint d'une maladie de cœur, il se démit de ce poste en 1875 et fut élevé alors au grade de grand-croix de la Légion d'honneur.

* **FORGERIE** s. f. — Chose forgée, inventée, donnée faussement comme vraie. ‖ Néol.

Forgeron de Gretna-Green (le). V. Gretna-Green, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*.

* **FORGES-LES-EAUX**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Neufchâtel ; pop. aggl., 1,565 hab. — pop. tot., 1,684 hab.

FORGES (Philippe-Auguste Pittaud de), auteur dramatique. V. Deforges, au tome VI du *Grand Dictionnaire*.

* **FORGET** (Charles-Polydore), médecin français, né en 1802. — Il est mort à Strasbourg en 1861.

FORGET (Amédée), médecin français, né à Chartres (Eure-et-Loir) en 1811. Il étudia la médecine à Paris, devint interne, chef de clinique à la Pitié, et il prit le grade de docteur en 1840. M. Forget s'est fixé à Paris, où il exerce son art. Membre de la Société de médecine et de la Société de chirurgie, il fait partie de la Société nationale d'émulation, dont il a été le président, et il est officier de la Légion d'honneur depuis 1868. Le docteur Forget a collaboré à la *Gazette des hôpitaux*, au *Bulletin général de thérapeutique*, à l'*Union médicale*, etc. Nous citerons, parmi ses travaux : *Remarques sur les polypes de l'urètre chez la femme ;* le *Galactocèle mammaire et son traitement ; Des corps fibreux de l'utérus ; De l'amputation de la mâchoire ; Des résections périostées ; Des lois générales des amputations ; De l'usage de l'éther et du chloroforme en chirurgie ; Des kystes des os maxillaires ; Des anomalies dentaires ; De la nature du siége de la grenouillette ; Des tumeurs fibro-plastiques*, etc.

FORGEUX (SAINT-), bourg de France (Rhône), cant. et à 6 kilom. de Tarare, arrond. et à 30 kilom. de Villefranche ; pop. aggl., 589 hab. — pop. tot., 2,050 hab.

FORLANE s. f. (for-la-ne). Sorte de danse ancienne.

FORMAGE s. m. (for-ma-je — rad. *forme*). Action de donner la forme aux plumes métalliques.

FORMALISÉ, ÉE part. passé du v. Formaliser. Offensé, piqué.

— Revêtu des formes nécessaires.

FORMANILIDE s. f. (for-ma-ni-li-de — de *formique*, et de *anilide*). Chim. Formiate d'aniline qui a perdu deux éléments d'eau.

* **FORME** s. f. — Vitic. Grappe avant la floraison.

— *Mettre un papillon en forme*, Le disposer pour le mettre dans une collection.

Formes de gouvernement et des lois qui les régissent (des), par M. Hipp. Passy, membre de l'Institut (Paris, 1877, 1 vol.). Depuis bientôt un siècle, la France est en travail d'enfantement d'un gouvernement. Elle a essayé successivement des constitutions politiques les plus diverses ; elle a passé de la monarchie de droit divin à la monarchie constitutionnelle, à la république et au césarisme ; elle a répété ces expériences sans qu'aucune lui ait paru décisive ; elle se trouve en ce moment arrêtée à la station de la république conservatrice ; elle paraît s'en accommoder, et, malgré tous les efforts de la réaction, nous espérons pouvoir y élire définitivement domicile

Est-il nécessaire de remarquer que ces expériences politiques ont coûté fort cher à notre pays et que, en admettant qu'il lui eût été possible de rencontrer d'emblée le régime qui convient le mieux à son tempérament et à sa situation, il eût réalisé une économie notable?

Mais quel est ce régime?

Voilà une question qui se débat, entre les différents partis, depuis plus de quatre-vingts ans. Les légitimistes continuent d'être convaincus qu'il n'y a de salut pour la France que dans la monarchie traditionnelle, et la seule concession qu'ils fassent aux idées modernes, c'est de ne plus la qualifier ouvertement de monarchie du droit divin. Le bonapartisme, que certains nomment impérialisme, oublieux des catastrophes de trois invasions étrangères, des malheurs qu'il a déchaînés sur la patrie et des hontes qu'il nous a infligées, ose encore relever la tête, et son cynisme effronté répète avec une persistance inébranlable : « Dans l'Empire seulement est le salut. » La République, à son tour, forte de son état de possession, et c'est un titre qui en vaut bien un autre, dit : « Conservez-moi ! » et, quoiqu'elle ait réussi, à force de modération, à se rallier les esprits libéraux et les vrais patriotes, qui sont, heureusement, en majorité, elle n'a pas désarmé ses concurrents. Il semble que, pour un grand nombre, le gouvernement soit, avant tout, une affaire de sentiment. On aime la République, on aime la monarchie ; il se peut même, à la rigueur, que quelques-uns aiment l'Empire par tempérament, par tradition ou bien encore par intérêt. Le plus souvent, on n'a pas l'idée de scruter les motifs de son affection ni, à plus forte raison, de rechercher si elle est bien ou mal fondée, si le gouvernement auquel on a accordé sa foi ou simplement ses préférences est bien celui qui convient le mieux à la nation dont on fait partie, au temps et au milieu où l'on vit. Cependant, il est clair que le choix d'un gouvernement n'est pas une affaire de goût, comme le choix d'un vêtement ou d'un mobilier, et qu'ici la monarchie, ailleurs la République doivent être préférées dans l'intérêt public ou s'imposent en vertu de la nécessité des choses.

Quelles particularités, quelles circonstances ont agi de tout temps pour déterminer ce choix et diversifier les formes de gouvernement? Voilà ce que M. Hipp. Passy s'est proposé d'examiner dans le remarquable ouvrage dont la seconde édition a été publiée en 1877. La première avait paru à la veille des déplorables événements de 1870, c'est-à-dire à une époque peu propice aux calmes études de philosophie politique. Le livre n'en a pas moins obtenu le succès qui revient à toute œuvre d'élite, et ce succès ira grandissant à mesure qu'on s'habituera davantage à apporter dans l'étude des phénomènes sociaux un esprit d'investigation libre de parti pris, en traitant la science qui s'occupe de la création et du fonctionnement des organismes politiques comme une science naturelle.

Depuis que l'humanité existe, elle a eu besoin d'être gouvernée. Telle est l'opinion de M. Hipp. Passy, et il ne croit pas qu'il se soit jamais rencontré un troupeau d'hommes vivant sans lois ou sans coutumes revêtues d'une sanction coercitive. Comment ces lois ou ces coutumes se sont-elles établies, comment cette sanction s'est-elle organisée? D'après le *Contrat social*, un beau jour les hommes, à tort ou à raison fatigués de vivre à l'état de nature, se sont réunis et ont pris la résolution de vivre en société. Ils ont fait entre eux un pacte, un contrat, ne les engageant qu'à condition que les clauses en seraient fidèlement observées, et ils se sont réservé le droit, dans le cas contraire, de reprendre leur indépendance et leur liberté d'action.

M. Hipp. Passy n'admet pas ce système, qui lui semble reposer sur des imaginations puériles, et c'est à l'étude de plus en plus approfondie et complète de l'homme qu'il demande l'explication des phénomènes politiques et sociaux. Il examine les besoins auxquels les gouvernements répondent et cherche à quelle condition ils peuvent satisfaire à ces besoins. Les conditions sont diverses, elles varient suivant les époques et les circonstances ; de là la diversité des formes de gouvernement. « Partout, dit M. Hipp. Passy, la tâche des gouvernements est la même ; entretenir la paix et l'union au sein des Etats qu'ils régissent, en assurer la défense contre les attaques de l'étranger, voilà cette tâche, et si tous les gouvernements ne la remplissent pas à des conditions d'existence et sous des formes identiques, il est naturel d'en conclure que c'est parce qu'elle n'est pas dans tous les Etats également simple et facile. Telle est, en effet, la réalité des choses. Les Etats sont loin de se ressembler ; étendue, configuration des territoires, quantité, origine, esprit, tendances des populations qu'ils renferment, tout entre eux diffère, et s'il en est qui n'ont à lutter que contre de faibles germes de division et de ruine, d'autres, au contraire, ont peine à résister à l'action dissolvante de ceux qu'ils recèlent. C'est là ce qui différencie nécessairement les formes sous lesquelles les gouvernements fonctionnent. Moins les éléments dont ils ont à maintenir l'association se prêtent à l'association, plus leur tâche est laborieuse, plus il faut